

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 20 AVRIL 1895

## SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Carnet du *Monde Illustré*.—Notes et impressions.—Nouvelle : Le dernier exploit de l'ours noir (avec gravures), par Edouard Cabrette.—La femme.—La mode en 1895.—Poésie : Les orphelins de Nazareth, Québec, et l'évêque de Valleyfield, par J.-B. Caouette.—Légende du Sahara, par X. Passim.—Petites études : Le retour de la crinoline ; La femme en Chine ; Instruction médicale des femmes en Russie.—Waterloo : Opinion du général Woolsey.—Propos du docteur.—Les duels fameux du siècle, par P. C.—Pour les dames.—Les mangeurs de feu (avec gravure), par Gaston Tissandier.—Les quatre éléments.—Choses et autres—Jeux et récréations.—Feuilletons : La mendicante de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin ; Le secret d'une tombe, par Emile Richebourg.

GRAVURES.—La Mode ; Printemps.—France : Les duels célèbres du siècle : Sainte-Beuve ; E. de Girardin et A. Carrel ; Prêtre arrêtant un duel ; Bougeaud et Du-long ; Thiers et Bixio ; Jean Louis ; H. de Pène ; Testlin et Coislin ; Gambetta et Fourtou ; Floquet et Boulanger ; Harry Alis.

## PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



navire l'*Arche*.

Il y a deux mois environ, le *Reina-Regente*, navire de genre espagnol, périt corps et biens sur les côtes d'Espagne et, du bel équipage de braves gens qui appartenait à son bord, un seul matelot a survécu.

Ce pauvre diable n'a dû son salut qu'à sa passion pour la dive bouteille.

Le *Reina-Regente* mouillé dans les eaux de Tanger, avait fixé son jour de départ et tous les hommes de l'équipage devaient être rentrés la veille au soir selon la coutume de tous les marines.

Au moment où on levait l'ancre, on constata l'absence d'un matelot qui fut porté déserteur.

Déserteur ! le mathurin n'y pensait guère mais il s'était superbement piqué le nez, à terre, en l'honneur du roi et de la reine régente, avait roulé sous la table et s'était endormi, comme le fit jadis, ledit Noé, de bibli-que mémoire.

A son réveil, la tête lourde et les idées très embrouillées, il se souvint cependant qu'il était marin, au service de Sa Majesté très catholique et se disposa à regagner cahin-caha son beau navire, où l'attendaient probablement quelques jours de fers et privation de vin pendant un mois peut-être.

Ce dernier point l'inquiétait peu à la vérité, il avait tant bu de jus de raisin qu'il pouvait s'en abstenir un bout de temps, et quand aux fers, il les acceptait d'avance, avec résignation, en paiement de la noce carabinée qu'il venait de faire.

Mais voici qu'arrivé sur le port, il apprend avec stupeur que le *Reina-Regente* était parti !

L'affaire se compliquait, s'aggravait tellement que, ne sachant que devenir, sans le sou, il s'achemina tristement et la tête basse vers le consulat de sa patrie.

Pas commode, le consul, pas commode du tout.

*Carracie ! Mauvais soldat ! fichu marin ! Déserteur ! Au clou ! !*

Et Mathurin s'en fut en prison, comme un simple tambour, en proie aux plus amères réflexions sur les dangers qu'il y a pour un marin de faire la cour au vin de Tanger et... aux Tangériennes.

Quelques jours après, on apprit le désastre du *Reine-Régente*.

Et voilà comme un ivrogne fut sauvé des eaux !

Le résultat est fort heureux pour Mathurin, mais quel coup pour les sociétés de tempérance ! Comment convaincre les profanes maintenant ?

L'eau douce et l'onde amère n'ont-elles pas fait plus de victimes que les vins de France et d'Espagne ?

\* \* Et notez que le Mathurin en question a fait cette orgie en plein pays musulman, chez des gens qui n'ont pas le droit, de par le Coran, d'acheter, de vendre, ni d'absorber la moindre goutte de liquide fermenté ! mais les lois de prohibition n'ont jamais produit les résultats qu'elles poursuivaient.

Il y a trois ans, quand la *Naiade* était en rade de Québec, un officier me raconta l'anecdote suivante :

L'amiral Cavellier de Cuverville, marin de premier ordre, officier des plus distingués de France, et de plus très homme du monde, avait, comme vous le savez, des idées très arrêtées sur la discipline du bord.

Il ne permettait jamais à son équipage d'aller à terre. Les matelots n'étaient sans doute pas enchantés de cette mesure absolue, mais comme ils connaissaient leur amiral et qu'ils le savaient juste et dur à lui-même, ils se taisaient, en bons soldats qu'ils étaient.

Un jour, cependant, il y eut exception à la règle, une exception dont on a gardé le souvenir et qui n'est pas de nature à modifier beaucoup les idées de l'amiral.

Comme l'escadre se trouvait près des côtes d'Afrique, le médecin en chef demanda à l'amiral la permission de faire descendre à terre, dans une île voisine, un certain nombre d'hommes qui pourraient au moins se dégourdir les jambes pendant quelques heures.

L'île était déserte, comme on pouvait s'en assurer à l'aide de la lunette ; rien à craindre de Vénus ni de Baccus.

L'amiral permit à cinquante hommes de

descendre dans l'île, et ce fut vraiment un plaisir que de les voir, du pont du navire, gambader et se rouler dans l'herbe en poussant des cris de joie ; puis, ils disparurent derrière une petite colline. Ils faisaient le tour de l'île et probablement un peu de botanique.

L'herborisation n'est sans doute pas le fort des matelots, car, au grand étonnement de tous, les gaillards revinrent quelques heures plus tard à bord, l'œil en feu et la démarche assez mal assurée, bref, ils étaient passablement *poivrés*.

Comment avaient-ils pu arriver à ce résultat impossible dans une île déserte ?

Ah ! On ne prévoit jamais tout, c'est que dans cette île se trouvait un Robinson, noir comme Vendredi, qui se livrait aux plaisirs d'une distillerie illicite, dont il vendait les produits à... mystère !

A qui diable pouvait-il vendre l'horrible mixture qu'il fabriquait ? Nul ne le saura jamais que les noirs de la côte, mais ce qu'il y a de certain, c'est que les marins puisèrent largement à son stock et que les effets en étaient indéniables.

Un vieux loup de mer essaya bien de convaincre le médecin major que l'ébriété apparente de ses copains n'était nullement due à l'imbibition d'un liquide, mais bien à la mastication d'une certaine racine qu'ils avaient trouvée, mais le docteur lui répondit très docilement qu'il connaissait parfaitement la dite racine et qu'elle se nommait carotte, en bon français.

Oncques, depuis lors, on ne vit de matelots de la *Naiade* sur le plancher des vaches.

\* \* On dit que la vie n'est qu'une comédie, mais il est des cas où le drame y prend une grande part, témoin cette aventure tragique qui vient de se passer au Kansas et au récit de laquelle on se demande s'il faut en plaisanter ou en pleurer.

Un individu tue un homme et passe en cour d'assises.—cela n'est pas plus rare au Kansas qu'ailleurs—et, au grand étonnement du public, sinon des jurés, avoue froidement son crime mais allègue pour sa défense qu'il ne peut être tenu responsable de cet assassinat, attendu qu'il ne l'a commis que sur la suggestion d'un de ses amis qu'il nomme.

—Il m'a hypnotisé, dit-il, je n'ai fait qu'obéir à sa volonté.

L'hypnotiseur est arrêté, passe en jugement en même temps que l'hypnotisé, celui-ci est acquitté et l'autre—celui qui n'a pas tué—est condamné à mort.

En vérité, voici des jurés dont l'équilibre mental me semble assez suspect.

Comment ! ils admettent que c'est en vertu du pouvoir suggestif d'un autre qu'un individu a commis un crime et ils semblent ne pas se douter que si l'hypnotiseur a eu cette force il doit également avoir celle de l'empêcher de le dénoncer, en vertu du principe : " Qui peut le plus, peut le moins."

Dans tous les cas, le fait de la suggestion fut-il prouvé, les jurés ont commis une faute grave en laissant au large un individu qui est un danger constant pour la société. Cet homme au cerveau faible peut, en effet, tomber à tout instant sous l'influence d'un autre hypnotiseur qui lui fera commettre, s'il le veut, tous les crimes possible.

Cette façon de rendre la justice n'est pas tout à fait rassurante.

Et puis, c'est une manière un peu trop commode de se débarrasser d'une mauvaise affaire et de deux hommes à la fois, de celui que l'on tue, d'abord, et de l'autre du pseudo-hypnotiseur à qui on peut en vouloir. Après quoi, on s'en retourne tranquillement chez soi, en fumant voluptueusement un pur havane.